

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 773

présenté par

M. Tourret, M. Schwartzberg, M. Braillard, M. Carpentier, M. Charasse, Mme Dubié,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud, M. Krabal, Mme Orliac, M. Saint-André,
M. Chalus et M. Robert

ARTICLE 16

À la fin de cet article, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 1 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.